

REGLEMENT INTERIEUR DE LA SECTION

BADMINTON

Le présent règlement a pour objet de préciser les règles d'utilisation du gymnase de la caserne Donadieu et le cadre devant être respectés par les adhérents de la section badminton du CSLG Marseille.

Tous les membres du club sont habilités à faire respecter le présent règlement.

Il est remis par voie électronique à chacun des adhérents ou à son responsable légal pour les mineurs..

L'inscription au club vaut acceptation du présent règlement.

Il est mis en ligne sur le site internet du CSLG rubrique « badminton ».

1 - ADHESION

L'inscription est valable pour une saison (de septembre à août de l'année suivante).

Il est cependant possible de s'inscrire à tout moment de la saison à condition de régler la cotisation annuelle et de fournir les pièces requises sur le bulletin d'inscription.

Les inscriptions ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

2 – STRUCTURE ET CRENEAUX HORAIRES :

Les créneaux sont répartis toute la semaine au rez de chaussée du gymnase de la caserne Donadieu à marseille.

Pour la saison 2015/2016, les créneaux sont les suivants :

Mardi de 18h00 à 22h00 (cours 1 et 2)

Jeudi de 18h00 à 22h00 (cours 1 et 2)

Samedi de 09h00 à 19h00 (cours 1 et 2)

Dimanche de 09h00 à 19h00 (cours 1 et 2)

Après contact avec les personnels responsables du gymnase qui vérifieront la disponibilité des cours, le badminton peut être pratiqué **par les seuls adhérents** dans les créneaux horaires alloués à l'entretien physique hebdomadaire propre à chaque service.

En périodes de vacances scolaires les cours peuvent être utilisés durant la journée après accord des personnels du gymnase .

3 – DEROULEMENT DES SEANCES

Les premiers joueurs arrivés prennent en charge les clés du gymnase au poste de police et renseignent le cahier de prise en compte. Ils sont invités à monter les poteaux et les filets sur les 2 terrains du gymnase si ceux-ci ne sont pas déjà en place.

En fin de séance, les poteaux et filets sont laissés montés.

Le créneau est terminé lorsque les éventuels déchets (bouteilles vides) sont évacués et les terrains nettoyés (déchets de volants plumes, traces de chaussures....).

Les douches présentes sur le site ne seront en aucun cas utilisées par les joueurs.

Pour des raisons de sécurité, le gymnase ne peut accepter plus de 49 personnes simultanément. Cette structure accueillant également la section musculation sur les mêmes créneaux, chacun s'assurera que le quota maximum de personnes autorisées n'est pas atteint.

En fin de séance, les clés sont restituées au poste de police et le cahier renseigné où laissées aux joueurs suivants .

Les mineurs de -16 ans ne sont pas autorisés à pratiquer seuls la discipline. Afin d'éviter certains désagréments constatés au cours de la saison écoulée, la présence d'un adulte responsable est obligatoire durant toute la séance.

4 - RESPONSABILITES :

Les adhérents sont couverts par l'assurance du CSLG. Les mineurs sont sous la totale responsabilité du représentant légal en dehors des séances avant et après leur sortie du gymnase.

Le club décline toute responsabilité :

En cas d'accident consécutif au non respect des consignes ou du règlement.

En cas de perte ou de vol ayant eu lieu dans la salle d'entraînement ou dans les vestiaires.

5 – SEANCE D'ESSAI- INVITE OCCASIONNEL :

Toute personne pourra venir s'initier à la pratique du badminton après accord préalable du bureau au cours d'une séance. Au delà, la personne devra s'acquitter de la cotisation au tarif en vigueur et initier un dossier d'inscription si elle souhaite poursuivre la pratique du badminton au sein du club.

Pendant les séances d'essais, tout incident sera couvert par l'assurance personnelle de l'essayant.

Les personnes inscrites à la section badminton ne peuvent en aucun cas pratiquer cette discipline avec un invité occasionnel (week-end - court séjour - garde d'enfant alternée - visite....) sauf si celui-ci est licencié à la FCD section badminton d'un autre club sportif de la défense. L'invité devra alors justifier de cet état en présentant une licence en cours dont une copie sera remise à la section badminton. Il bénéficiera dans ce cas de l'assurance de la FCD en cas d'accident. Tous les autres cas sont exclus.

6 – ETAT D'ESPRIT :

La section badminton du CSLG Marseille se doit être respectueuse d'un esprit sportif et de l'éthique sportive. Aussi, tout adhérent s'engage à faire preuve de bon esprit, gaieté, fair-play et respect des autres. Toute personne ayant des propos anti sportif, injurieux, sexistes ou racistes se verra immédiatement sanctionnée par une exclusion immédiate et définitive, sans possibilité de remboursement de la cotisation.

De même, en raison du peu de terrains disponibles, les parties en double doivent être privilégiées. Un joueur ne doit pas être laissé sur les bords du terrain et un joueur doit accepter de jouer avec un partenaire ou contre un adversaire qui n'a pas son niveau.

Tous les membres sont invités à participer, selon leurs propres moyens, à la vie du club.

7 – EQUIPEMENT PERSONNEL

- Les joueurs doivent porter une tenue de sport adéquate et jouer avec des chaussures spécifiques aux sports en salle, lesquelles doivent être dans la mesure du possible exclusivement réservées à un usage intérieur (maintien de la propreté du gymnase).
- Les raquettes sont à la charge des joueurs ainsi que les volants.

8 - SECURITE :

Il est interdit d'utiliser du matériel autre que celui destiné au badminton sans autorisation.

Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool dans l'ensemble des locaux sportifs mis à la disposition de la section.

9 – RESERVATION

Une page d'accueil disponible sur le site CSLG/Badminton, permet une réservation en ligne des 2 terrains numérotés de 1 à 2.

Dès la première connexion, les joueurs dont l'adhésion sera vérifiée en regard d'une liste pré établie, auront l'obligation de s'identifier et de modifier leur mot de passe personnel.

Trois réservations maximum d'une heure sur 7 jours glissants seront possibles par chaque adhérent. En fonction des disponibilités, les créneaux non occupés pourront être réservés.

Accessible depuis un téléphone mobile, chaque adhérent pourra réserver au dernier moment et de n'importe quel endroit un créneau horaire.

10 – CHAMPIONNAT

Un championnat interne sans distinction de sexe où de niveau s'est déroulé la saison dernière. Il sera reconduit cette année. Il permet avant tout de faire connaissance avec les autres adhérents et d'initier une certaine cohésion. Il présente entre autres, l'avantage de s'améliorer au fil du temps et de multiplier les partenaires.

10 – DROIT A L'IMAGE :

Des photos concernant les activités de la section pourront être utilisées en communication sur les sites internet du CSLG. Si un adhérent ne souhaite pas apparaître sur ces photos, il devra le signaler au bureau.

LE PRESIDENT